

Sommaire

1 – CONDITIONS DE VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET DE LICENCE 4

2 – CONDITIONS GENERALES DE VENTE AUX ENCHERES

Les rapports entre la SARL GRENOBLE ENCHERES/SELARL TOROSSIAN et l'acquéreur sont soumis aux présentes dispositions générales d'achat qui pourront être amendé par des avis écrit ou euros qui seront mentionnés au procès-verbal de vente ainsi qu'aux dispositions spécifiques relatives aux fonds de commerce et licence IV .

1 - CONDITIONS DE VENTES DE FONDS DE COMMERCE ET DE LICENCE 4

Le cahier des charges [relatif à chacun des fonds de commerce](#) ou Licence 4 peut être demandé à l'adresse fdc@102030.fr ou consulté à l'étude sur rendez vous, celui-ci reprend l'ensemble des conditions de vente.

Consignation pour enchérir :

Dépôt obligatoire d'une consignation pour enchérir au plus tard le vendredi à 12h qui précède la vente :

à verser [exclusivement](#) par virement bancaire sur le compte :

Identifiant Norme Internationale Bancaire (IBAN)
FR22 4003 1000 0100 0030 1374 E74

Identifiant International de la banque (BIC)
CDCGFRPPXXX

Paieement du solde comptant:

Le solde doit être réglé par chèque certifié ou virement bancaire, et accompagné des pièces justificatives ci-après énoncées.

Le paiement du prix et des frais tant légaux (14,28%) que préalables (déterminés la veille de la vente et précisés dans le procès-verbal d'adjudication) ainsi que les loyers et charges arriérés / les loyers et charges dus depuis le jugement de liquidation judiciaire (vente de fonds de commerce uniquement si l'ordonnance de vente le prévoit) s'effectue aussitôt l'adjudication prononcée.

A ces frais s'ajoutent les droits d'enregistrement.

L'acquéreur devra produire les photocopies recto verso :

Si l'acquéreur est une personne physique :

- Carte d'identité ou permis de conduire ou passeport
- Le cas échéant, carte de séjour

Si l'acquéreur agit pour le compte d'une personne morale :

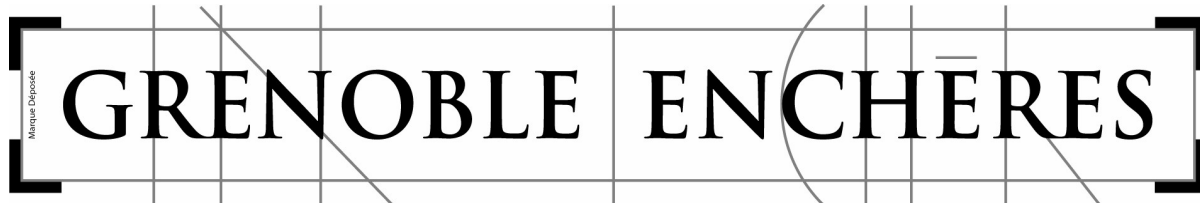
- Un exemplaire du KBIS de la société de moins de 3 mois attestant de sa qualité de dirigeant et une pièce d'identité
- Un exemplaire des statuts à jour.
- S'il n'est pas dirigeant de la société il devra, en outre produire un pouvoir du dirigeant qui devra être accompagné de la copie d'une pièce d'identité du dirigeant ainsi que sa propre carte d'identité.

Seuls les documents relatifs à l'acquéreur seront conservés par le commissaire de justice. Les autres seront détruits.

www.grenoble-encheres.com

Fax. 04.76.96.86.80

155 cours Berriat - site Bouchayer-Viallet - 38000 GRENOBLE



Si l'adjudicataire agit pour le compte d'une société en cours de constitution, il devra fournir impérativement au plus tard le jour de l'adjudication les informations suivantes : raison sociale, adresse du siège social, état civil du représentant légal.

Il s'engage à communiquer sans délai le projet de statuts.

Dès la société constituée, il devra communiquer son extrait KBIS et la copie des statuts définitif au commissaire de justice.

Il est ici précisé qu'aucune modification ne pourra être faite postérieurement à la vente quant à l'identité de l'adjudicataire.

Si l'acquéreur agit pour le compte d'une association :

- Une copie des statuts de l'association et une pièce d'identité du président
- S'il n'est pas Président de l'association, il devra, en outre produire un pouvoir du Président qui devra être accompagné de la copie d'une pièce d'identité du Président.

N.B. : Les Licences 4 et les fonds de commerce sont vendus sans TVA récupérable

2 - CONDITIONS GENERALES DE VENTE AUX ENCHERES

Les rapports entre la SARL GRENOBLE ENCHERES ou la SELARL TOROSSIAN et l'acquéreur sont soumis aux présentes dispositions générales d'achat qui pourront être amendées par des avis écrits ou oraux qui seront mentionnés au procès-verbal de vente.

La SARL GRENOBLE ENCHERES est un opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régi par les articles L312-4 et suivants du Code de commerce. En cette qualité la SARL GRENOBLE ENCHERES agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'acquéreur.

La SELARL TOROSSIAN est titulaire d'un office de commissaire de justice.

I. Le bien mis en vente

Les lots sont vendus en l'état, sans garanties et aux risques et périls de l'acquéreur.

Le commissaire priseur / commissaire de justice établit les lots, les réunit, les divise de la manière qu'il juge utile, et ce dans l'intérêt du vendeur. Il se réserve également le droit de retirer de la vente tous les objets qu'il considérera n'avoir pas atteint un prix suffisant, sans besoin de motiver son retrait.

Les estimations sont fournies à titre purement indicatif, elles ne constituent pas une quelconque garantie et elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimations.

Les descriptions des lots (y compris les caractéristiques telles que les dimensions, les coloris, l'usure) résultant du catalogue, des rapports, des étiquettes et des indications ou annonces verbales ne sont que l'expression par la SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN de sa perception du lot, mais ne sauraient constituer la preuve d'un fait.

Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères, et notamment pendant les expositions et à vérifier si chaque bien correspond à la description donnée. Pour les ventes on-line « chrono », il appartient aux enchérisseurs de prendre connaissance du lot et/ou se rapprocher de la maison de ventes pour obtenir toutes les informations jugées nécessaires.

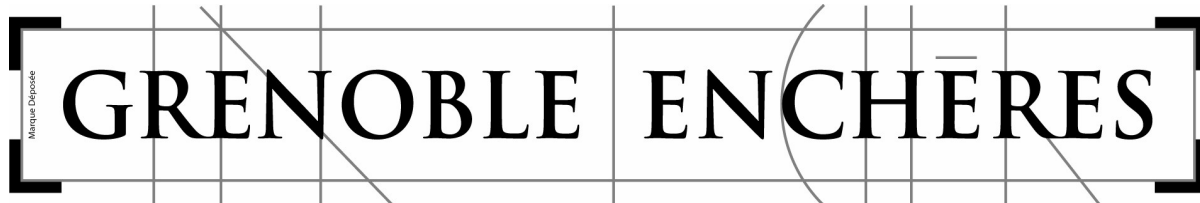
La SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN se tient à la disposition des acquéreurs potentiels pour leur fournir des rapports sur l'état des lots et des photographies complémentaires.

www.grenoble-enchères.com

Fax. 04.76.96.86.80

155 cours Berriat - site Bouchayer-Viallet - 38000 GRENOBLE

doc. : ||192.168.100.20\data\ETUDE\VENTES\MODELE CONDITIONS de vente\CONDITIONS de Vente GLOBALE avec TEMIS V2025-10V1 avec CHRONO.docx



S'agissant d'objets anciens et/ou d'occasion, seuls les accidents les plus importants sont mentionnés dans les descriptifs.

Le rentoilage, le parquetage ou le doublage constituant une mesure conservatoire et non un vice, ne sont pas signalés. Les dimensions sont données à titre indicatif. L'absence d'indication d'une restauration d'un accident ou d'un incident dans le catalogue, les rapports, les étiquettes ou verbalement, n'implique nullement qu'un bien soit exempt de tout défaut présent, passé ou réparé. Inversement, la mention de quelque défaut n'implique pas l'absence de tous autres défauts.

S'agissant des poids et tailles de pierre des bijoux, ils sont donnés à titre indicatif. Les matières d'or, de platine et d'argent sont vendues sans garantie de fourrage, de titres, ni de bris et celles non revêtues des marques de contrôle de la Garantie devront être soumises au contrôle de ladite administration ou brisée de suite au choix des acquéreurs. Dans tous les cas, ces matières ne pourront être enlevées qu'après accomplissement des formalités voulues par les lois et règlements, et acquittement des frais et droits par les adjudicataires, le tout sous leur propre responsabilité. Il en sera de même pour les vins, alcools, spiritueux, boissons et tout autre objet ou produits soumis à des règlements et perception administratifs et fiscaux. Il en est de même pour les armes à feu, après examen et contrôle conformément aux règles en vigueur et inscription sur le livre des armes. Il est d'autre part annoncé aux adjudicataires que les marchandises périmées sont vendues à charge de destruction et qu'il leur appartient de contrôler que ces marchandises répondent aux conditions d'hygiène et de santé légales en vigueur ; qu'ils prennent l'entière responsabilité de la pose des systèmes de sécurité imposés à eux par le Code du Travail et la mise en conformité des matériels avec la législation en vigueur, et qu'ils libèrent le commissaire-priseur / commissaire de justice soussigné du contrôle après-vente, en prenant l'entière responsabilité de cette obligation. Le commissaire-priseur / commissaire de justice annonce que tous les matériels qui ne seraient pas conformes à la législation en vigueur sont réputés être vendus pour pièces, à charge pour les acquéreurs d'assurer leur mise aux normes avant une éventuelle remise en route. Il est rappelé aux adjudicataires qu'ils sont responsables des dommages causés ou subis lors de l'enlèvement de leurs lots à savoir les dommages corporels s'il blesse quelqu'un, s'ils se blessent eux-mêmes ou si une personne de leur équipe se blesse qu'elle soit ou non leur salarié, mais aussi les dommages causés au lot des autres adjudicataires ainsi qu'à l'immeuble et aux installations et aménagements contenus.

Les photographies ne sont pas contractuelles. Le commissaire-priseur / commissaire de justice se réserve le droit d'apporter des modifications ou des compléments d'information à la description des lots. Elles seront annoncées durant l'exposition ou lors de l'enregistrement des ordres d'achat ou lors des ventes. Les indications données par la SARL GRENOBLE ENCHÈRES / SELARL TOROSSIAN sur l'existence d'une restauration, d'un accident ou d'un incident affectant le lot, sont exprimées pour faciliter son inspection par l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation personnelle ou à celle de son expert.

En ce qui concerne l'horlogerie, l'informatique, l'électronique en général et l'outillage aucune garantie n'est faite sur l'état de marche.

Pour identifier la condition des véhicules en vente, il convient de se référer, lorsqu'il a été réalisé, au Contrôle Technique consultable dans les photos du lot sur [Interencheres.com](https://www.interencheres.com) ou en l'étude. En outre, il convient de se référer au catalogue de la vente pour identifier les véhicules dont la vente est réservée aux professionnels de l'automobile qui devront justifier de leur statut de professionnel de l'automobile par la transmission d'un extrait Kbis datant de moins de 3 mois.

En tout état de cause, les objets sont vendus « en l'état » avec leurs imperfections et défauts et aucune annulation de la vente ne sera possible au motif d'un état non conforme au descriptif.

Il ne sera donc admis aucune réclamation à quelques titres que ce soit une fois l'adjudication prononcée, notamment à titre d'exemple pour les restaurations, les accidents, les défauts, les usures, les défaillances...

Nous attirons tout particulièrement l'attention des enchérisseurs, notamment ceux participant à la vente via une plateforme live, sur le fait que des modifications peuvent être apportées aux descriptifs en cours de vente, que ce soit par une annonce faite au début de la vente ou pendant la présentation des lots concernés.

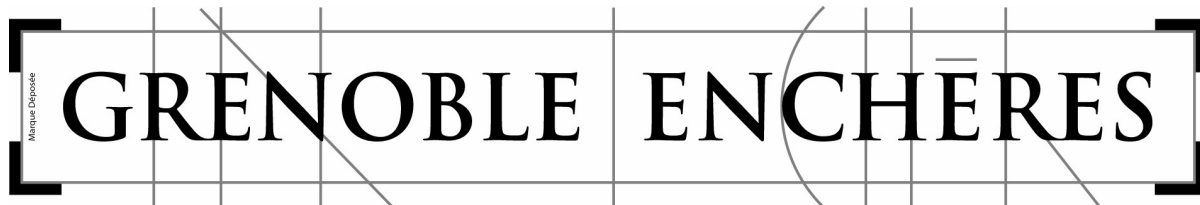
Il est de la responsabilité des enchérisseurs d'être dans des conditions optimales pour enchérir que ce soit via une plateforme live, et notamment de mettre le son afin de pouvoir prendre connaissance des annonces faites par le commissaire de justice ou le commissaire priseur pendant la vente, ou au téléphone.

www.grenoble-encheres.com

Fax. 04.76.96.86.80

155 cours Berriat - site Bouchayer-Viallet - 38000 GRENOBLE

doc. : ||192.168.100.20|data|ETUDE|VENTES|MODELE CONDITIONS de vente|CONDITIONS de Vente GLOBALE avec TEMIS V2025-10V1 avec CHRONO.docx



Les estimations peuvent être fournies en plusieurs monnaies ; les conversions peuvent à cette occasion être arrondies différemment des arrondissements légaux.

Pour faciliter les calculs des acquéreurs potentiels, la SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN pourra être conduite à utiliser à titre indicatif un système de conversion des devises. Néanmoins les enchères ne pourront être portées en devises et les erreurs de conversion ne pourront engager la responsabilité de la SARL GRENOBLE ENCHERES/ SELARL TOROSSIAN.

II. La vente.

Le mode normal pour enchérir consiste à être présent dans la salle des ventes.

a. Inscription

En vue d'une bonne organisation des ventes, les acquéreurs potentiels sont invités à se faire connaître auprès de la SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles. La SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN se réserve le droit de demander à tout acquéreur potentiel de justifier de son identité par une copie recto-verso d'une pièce d'identité, de **fournir** ses références bancaires.

Si l'acquéreur agit pour le compte d'une personne morale, il devra obligatoirement produire un exemplaire du KBis de la société datant de moins de 3 mois attestant de sa qualité de dirigeant ainsi que sa pièce d'identité.

De plus, pour les ventes de véhicules l'acquéreur devra fournir un permis de conduire en cours de validité et correspondant au type de véhicule pour lequel il se porte enchérisseur. En outre, il convient de se référer au catalogue de la vente pour identifier les véhicules dont la vente est réservée aux professionnels de l'automobile qui justifieront leur statut par la transmission d'un extrait KBis de moins de 3 mois. Les enchérisseurs non professionnels de l'automobile, qui seraient adjudicataires de véhicules dont la vente est réservée aux professionnels de l'automobile se verront imputer des frais forfaitaires de 500 € hors TVA par véhicule adjudgé et les ventes correspondantes seront annulées.

La SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN se réserve le droit d'interdire l'accès à la salle de vente à tout acquéreur potentiel pour justes motifs.

Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers, acceptée par la SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN et justifiée par les pièces adéquates (KBis de moins de 3 mois, pouvoir du mandant, carte d'identité du dirigeant et de l'acquéreur).

Les ordres d'achat doivent être impérativement formulés par écrit au plus tard 3 jours ouvrés avant la vente **ainsi que le versement d'un éventuel dépôt de garantie** pour les lots le nécessitant.

La SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN se réserve le droit de refuser des ordres d'achat.

b. Demande de ligne téléphonique

Les enchérisseurs portent en principe des enchères en personne, en étant présent dans la salle de vente. Toutefois la SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN pourra accepter gracieusement de recevoir les enchères par téléphone d'un acquéreur potentiel qui se serait manifesté au plus tard 3 jours avant la vente et **à la condition expresse qu'il ait fourni les justificatifs requis** par la SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN et versé l'éventuel dépôt de garantie.

Les enchères par téléphone sont une facilité mise en place uniquement pour les lots dont la valeur de l'estimation basse est au moins égale à 400 €.

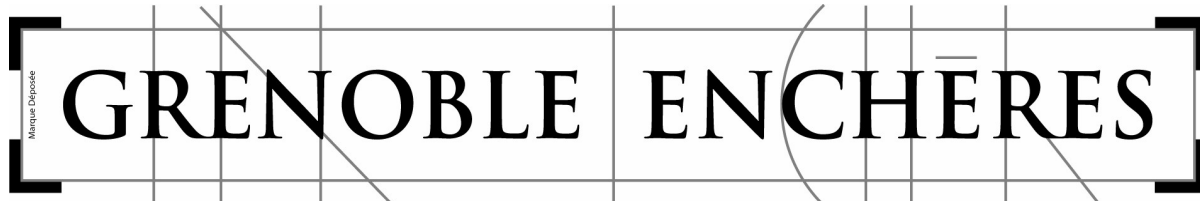
La SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN se réserve le droit de demander un dépôt de garantie. Si le lot n'est pas adjudgé à cet enchérisseur, le dépôt de garantie sera renvoyé sous 72h, dans le cas où l'enchérisseur aura fourni son RIB. A défaut, un délai plus long s'appliquera du fait du renvoi par chèque du dépôt de garantie.

La SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN ne pourra voir engagée sa responsabilité notamment si la liaison téléphonique n'est pas établie, est établie tardivement, ou en cas d'erreur ou d'omissions relatives à la réception des enchères par téléphone.

www.grenoble-encheres.com

Fax. 04.76.96.86.80

155 cours Berriat - site Bouchayer-Viallet - 38000 GRENOBLE



À toutes fins utiles, la SARL GRENOBLE ENCHERES/ SELARL TOROSSIAN se réserve le droit d'enregistrer les communications téléphoniques durant la vente. Les enregistrements seront conservés jusqu'au règlement du prix, sauf contestation.

La SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN se réserve le droit de refuser des enchères téléphoniques.

c. Demande d'ordre d'achat

La SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN pourra accepter gracieusement d'exécuter des ordres d'achat supérieurs à 400€ pour les objets et 1000€ pour les véhicules et au moins égale à l'estimation basse du lot concerné. **Un ordre d'achat ne peut être pris en compte que s'il a été effectué 3 jours ouvrés avant la date de vente pour les lots vendus sur désignation et 2h avant la vente pour les lots se trouvant à la salle des ventes, et sous réserve de la réception des pièces à fournir à savoir : une pièce d'identité en cours de validité recto-verso, le RIB de l'enchérisseur, une copie de Kbis de moins de 3 mois pour les sociétés, l'acceptation des conditions générales de vente et délivrance, et le versement d'un éventuel dépôt de garantie ou de consignation requis par la SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN.**

En cas de défaut à l'une de ces conditions, l'ordre d'achat sera systématiquement pas pris en compte.

Si le lot n'est pas adjugé à l'enchérisseur qui a déposé l'ordre d'achat, le dépôt de garantie sera renvoyé sous 72h, dans le cas où l'enchérisseur aura fourni son RIB. A défaut, un délai de traitement plus long s'appliquera du fait du renvoi par chèque du dépôt de garantie.

Dans l'hypothèse où la SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN reçoit plusieurs ordres pour des montants d'enchères identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui sera préféré, la priorité sera donnée aux enchérisseurs présents en salle. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur / commissaire de justice qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal. La SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN ne pourra voir engagée sa responsabilité notamment en cas d'erreur ou d'omission d'exécution de l'ordre.

La SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN se réserve le droit de refuser des enchères téléphoniques.

Si la délivrance intervient à la suite de la vente, il n'y a pas de possibilité de laisser d'ordre d'achat.

Pour rappel dans le cadre des ordres secrets déposés sur le site www.interencheres.com, il n'y a pas de minimum de montant d'ordre, mais une préinscription sur le site.

d. LIVE VIA LE SITE INTERENCHERES

Afin d'enchérir en ligne sur la plateforme live de www.interencheres.com, il est impératif de se préinscrire sur le site et de renseigner les éléments relatifs à son identité et à sa carte bancaire. En vous préinscrivant sur INTERENCHERES, vous acceptez que www.interencheres.com communique à la SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte de carte bancaire.

La SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN se réserve le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information ou un dépôt de garantie avant toute inscription définitive pour enchérir en ligne et ce, notamment dans le cas des ventes de véhicules réservées aux professionnels de l'automobile et les lots sur désignation dont une date de délivrance est prédéfinie.

Si le lot n'est pas adjugé à cet enchérisseur, le dépôt de garantie sera renvoyé sous 72h, dans le cas où l'enchérisseur aura fourni son RIB. A défaut un délai de traitement plus long s'appliquera du fait du renvoi par chèque du dépôt de garantie.

La SARL GRENOBLE ENCHERES/SELARL TOROSSIAN ne peut garantir l'efficacité de ce mode d'enchères et ne peut être tenue pour responsable d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat, il ne peut être demandé d'annulation d'une enchère.

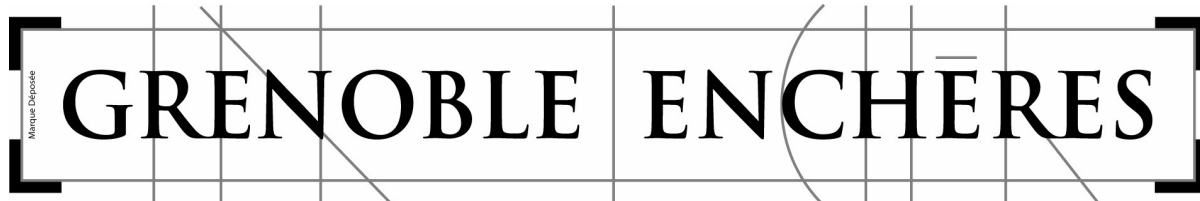
e. VENTES ON-LINE « CHRONO »

Les enchères se déroulent conformément aux règles générales des ventes volontaires en ligne, les participants ont eu accès à toutes les informations nécessaires pour enchérir, il est ici précisé qu'en raison des enchères de dernière minute, le terme des enchères pour certains lots peut être prolongé, toute enchère sur un lot portée dans la dernière minute relance le chronomètre à 60 secondes pour permettre d'enchérir tant que vous le souhaitez, l'enchérisseur qui porte la dernière enchère à la fin du chronomètre sera l'adjudicataire.

www.grenoble-encheres.com

Fax. 04.76.96.86.80

155 cours Berriat - site Bouchayer-Viallet - 38000 GRENOBLE



Afin d'enchérir en ligne **sur les ventes « chrono »** de www.interencheres.com, il est impératif de se préinscrire sur le site et de renseigner les éléments relatifs à son identité et à sa carte bancaire. En vous préinscrivant sur INTERENCHERES, vous acceptez que www.interencheres.com communique à la SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte de carte bancaire.

La SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN se réserve le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information ou un dépôt de garantie avant toute inscription définitive pour enchérir en ligne et ce, notamment dans le cas des ventes de véhicules réservées aux professionnels de l'automobile et les lots sur désignation dont une date de délivrance est prédéfinie.

Si le lot n'est pas adjugé à cet enchérisseur, le dépôt de garantie sera renvoyé sous 72h, dans le cas où l'enchérisseur aura fourni son RIB. A défaut un délai de traitement plus long s'appliquera du fait du renvoi par chèque du dépôt de garantie.

La SARL GRENOBLE ENCHERES/SELARL TOROSSIAN ne peut garantir l'efficacité de ce mode d'enchères et ne peut être tenue pour responsable d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

Toute enchère en ligne **sur les ventes « chrono » sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat, il ne peut être demandé d'annulation d'une enchère.**

III. L'exécution de la vente

a. La Mise à prix

La SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN fixe les mises à prix dans l'intérêt du vendeur.

Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, la SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN se réserve le droit de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint. En revanche, le vendeur n'est pas autorisé à porter lui-même des enchères directement ou par le biais d'un mandataire.

b. Adjudication

La SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN dirigera la vente de façon discrétionnaire, en veillant à la liberté des enchères et à l'égalité entre l'ensemble des enchérisseurs, tout en respectant les usages établis.

La SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN se réserve le droit de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots.

Sous réserve de la décision de la personne dirigeant la vente pour la SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN, l'adjudicataire sera la personne qui aura porté l'enchère la plus élevée pourvu qu'elle soit égale ou supérieure au prix de réserve, éventuellement stipulé. Le coup de marteau matérialisera la fin des enchères et le prononcé du mot "adjugé" ou tout autre équivalent entraînera la formation du contrat de vente entre le vendeur et le dernier enchérisseur retenu. L'adjudicataire ne pourra obtenir la délivrance du lot qu'après règlement de l'intégralité du prix.

Toute personne qui se porte enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tous impôts ou taxes qui pourraient être exigibles.

c. Frais

La vente sera faite au comptant et conduite en Euros.

En sus du prix de l'adjudication, l'adjudicataire (acheteur) devra acquitter par lot les commissions et taxes suivantes :

Pour les lots mis en vente à titre volontaire, les frais sont fixés à 25% TTC (20,83% HT) sauf indication contraire au catalogue

Ces frais seront majorés des frais des plateformes internet live **et « chrono »** s'ils sont acquis via ces plateformes, à titre d'exemple, les frais de la plateforme Internet live **et des ventes « chrono »** du site Interencheres.com, s'élèvent à :

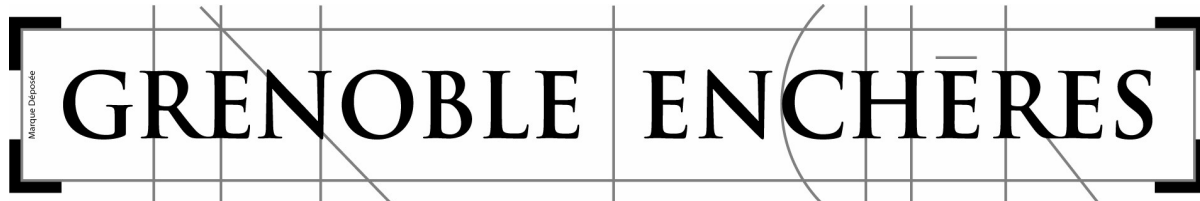
- 3 % HT (3,60% TTC) pour les lots autres que les véhicules
- 40€ HT (soit 48€ TTC) par véhicule.

Pour les lots mis en vente à titre judiciaire, les frais sont de 14,28% TTC (11,90% HT), les lots acquis via la plateforme internet live du

www.grenoble-encheres.com

Fax. 04.76.96.86.80

155 cours Berriat - site Bouchayer-Viallet - 38000 GRENOBLE



site [Interencheres.com](https://www.interencheres.com) seront majorés :

- d'une commission de la plateforme, de 1 % HT du prix d'adjudication (soit 1,20 % TTC), pour les catégories meubles, objets d'art et matériel professionnel.
- d'une commission de 40 € HT par véhicule (soit 48 € TTC)

Pour les ventes caritatives, pas de majoration des frais habituels pour ce qui concerne l'utilisation de la plateforme live du site [Interencheres.com](https://www.interencheres.com)

Des frais additionnels ou taxes spéciales peuvent être dus sur certains lots en sus des frais et taxes habituels :

- C'est le cas notamment pour les bijoux portant la mention « AC » signifiant « à charge de contrôle » pour lesquels des frais de remise au Service de la Garantie de 8 € par article sont dus. Cela est indiqué par une mention au catalogue, ou bien par une annonce faite pendant la vente par le commissaire-priseur.
- Ainsi que pour les véhicules mentionnés comme tels : des frais de Contrôle Technique sont à la charge de l'acquéreur et sont à régler par chèque à l'ordre du Centre de Contrôle Technique ou en espèce avant la remise du véhicule. Le Centre de Contrôle Technique transmettra par la suite et par courrier la facture définitive. Le montant de la facture pouvant être communiqué à tout moment sur simple demande.
- Concernant les lots soumis à caution pour bonne fin de délivrance, le dépôt de la caution doit être acquitté en même temps que le bordereau d'adjudication avant toute délivrance. Il convient aussi de fournir son RIB pour obtenir la restitution de la caution (le RIB fourni doit impérativement correspondre aux coordonnées de l'acquéreur). La restitution de la caution interviendra, sous réserves de la constatation, par la SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN, du respect des conditions de vente et de la bonne fin des opérations d'enlèvement, à défaut de fournir votre RIB, la caution sera restituée, sous les mêmes réserves, par chèque et un délai plus long sera à prévoir.
- T.V.A : pour les lots soumis à TVA sur frais et/ou adjudication, elle pourra être restituée à l'adjudicataire professionnel, situé en dehors du territoire Français et disposant d'un N° de TVA valide, sur présentation des justificatifs de sortie du territoire (CMR), dans un délai maximum d'un mois après la vente ; passé ce délai la T.V.A. sera reversée aux Services fiscaux français.
- La TVA sur frais et/ou adjudication pourra être remboursée à l'adjudicataire non-résident de l'union européenne après envoi à la SARL GRENOBLE ENCHERES/SELARL TOROSSIAN du document douanier d'exportation visé par les douanes (document mentionnant le numéro du bordereau, l'indication de la marchandise, et précisant la SARL GRENOBLE ENCHERES /SELARL TOROSSIAN comme expéditeur et l'adjudicataire comme destinataire du bien) et ce, dans le délai raisonnable d'un mois à compter de la vente. Le remboursement s'effectuera uniquement par virement sur le compte de l'acheteur, tous les frais bancaires sont à la charge de l'acheteur.

Aucun bordereau HT ne sera établi sans justificatif officiel d'exportation.

Le commissaire- priseur / commissaire de justice étant, compte tenu de son statut, un mandataire agissant pour le compte du vendeur, c'est le vendeur de l'objet taxé qui est seul responsable de la déclaration et du paiement de la T.V.A. auprès des autorités fiscales compétentes.

d. Acquittement

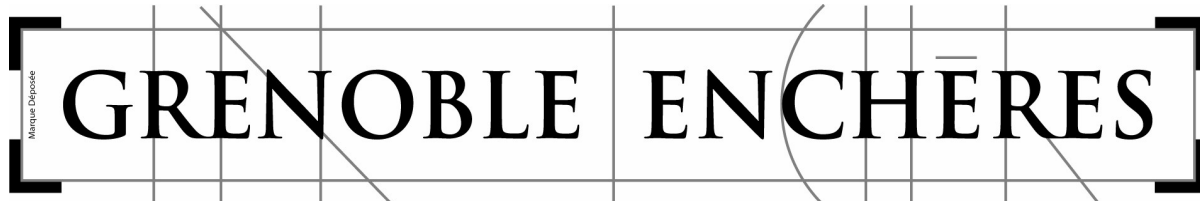
Le paiement s'effectue au comptant, pour l'intégralité du prix, des frais et taxes (dont la T.V.A.), même en cas de nécessité d'obtention d'une licence d'exportation, et sur présentation d'une pièce d'identité. L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :

- En espèces : jusqu'à 1000 euros, frais et taxes compris, pour les ressortissants français et les personnes agissant pour le compte d'une société ; jusqu'à 15 000 euros frais et taxes compris pour les ressortissants étrangers sur présentation de leurs papiers d'identité, d'une preuve que leur résidence fiscale est à l'étranger et qu'ils agissent en tant que particulier. Aucun paiement en espèce ne sera accepté pour le règlement des métaux par un professionnel (art. L112-6 CMF).
- Par carte de crédit : VISA, MASTERCARD (les cartes American Express sont refusées).

www.grenoble-encheres.com

Fax. 04.76.96.86.80

155 cours Berriat - site Bouchayer-Viallet - 38000 GRENOBLE



Par [Interencheres.com](https://www.interencheres.com) : Si le lot a été acquis via la plateforme live de [Interencheres.com](https://www.interencheres.com), ou via une vente « chrono » de ce site le paiement pourra s'effectuer par prélèvement sur la carte bancaire, enregistrée sur le site lors de l'inscription,

- Par virement bancaire. En cas de paiement par virement bancaire, il convient de se référer à nos références bancaires figurant sur le bordereau acquéreur remis à l'adjudicataire.

Il convient d'indiquer votre nom et le numéro de votre bordereau d'adjudication sur le formulaire de virement. Les frais bancaires sont à la charge de l'acheteur, notamment les virements provenant de l'étranger.

Tout enchérisseur via la plateforme [interencheres-live](https://www.interencheres-live.com) ou via les ventes « chrono » de ce site, sera débité sur sa carte bancaire dès la vente terminée (se reporter aux conditions générales d'utilisation des services [interencheres-live.com](https://www.interencheres-live.com) et des ventes « chrono »).

- Aucun chèque n'est accepté
- Aucun escompte pour paiement anticipé.

e. Délivrance

La SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN ne prend pas en charge les expéditions des lots adjugés.

Les achats ne pourront être enlevés qu'après leur paiement intégral et définitif, majoré des frais, taxes, cautions et éventuels frais de gardiennage, manutention et transport. Dès l'adjudication prononcée, les achats sont sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire et demeurent à ses frais, risques et périls et ce, alors même que leur délivrance n'aurait pas eu lieu, pour quelque cause que ce soit, en particulier dans l'attente du bon mode de règlement. Par conséquent, il appartient aux adjudicataires de faire assurer leurs lots dès l'adjudication et ce, indépendamment des dates de délivrance. **Aucun lot acquis en vente « chrono » ne sera délivré le jour de la vente.**

Il est conseillé aux adjudicataires de procéder à l'enlèvement de leurs lots dans les délais impartis afin d'éviter les frais de manutention et de gardiennage qui sont à leur charge.

En effet, à défaut d'enlèvement du bien dans un délai de :

- 15 jours ouvrés après la date de vente pour les lots hors véhicule et hors ceux vendus sur désignation, c'est-à-dire les lots se trouvant à l'étude, l'acquéreur devra régler, en sus de son bordereau, des frais de gardiennage d'un montant de 50 € H.T. par mois et par objet, **chaque mois entamé étant dû**

- 3 jours ouvrés après la date de vente pour les véhicules hors ceux vendus sur désignation, c'est-à-dire ceux se trouvant à l'étude, l'acquéreur devra régler, en sus de son bordereau, des frais de gardiennage d'un montant de 12 € HT par jour et par véhicule

Lorsque les frais de gardiennage dépassent le montant du bordereau d'achat, les lots seront vendus pour règlement de la dette.

Concernant les lots ne se trouvant pas en notre étude (lots vendus sur désignation), la délivrance se fait sur rendez-vous et à un horaire prédéfini comme indiqué dans le descriptif du lot. **PASSES LES DELAIS DE DELIVRANCE ANNONCES, TOUS LES BIENS NON RETIRES SERONT CONSIDERES COMME ABANDONNES ET LE PAIEMENT DU DANS SON INTEGRALITE.**

Pour les véhicules, la remise des clefs est soumise à la présentation du permis de conduire en cours de validité et de l'attestation d'assurance du véhicule acquis, à l'exception des professionnels de l'automobile ayant justifié leur statut par un extrait KBis de moins de 3 mois. Les véhicules non-roulants et/ou dont le contrôle technique mentionne des défaillances critiques ou des défaillances majeures avec une date de validité expirée, devront obligatoirement être enlevés sur plateau.

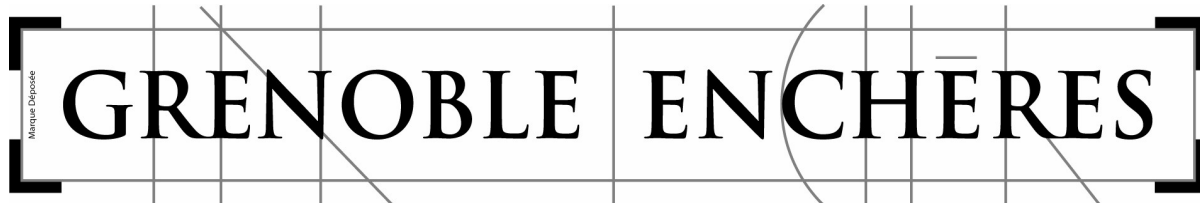
Dans tous les cas, un délai de traitement des documents, notamment de cession, est à prévoir.

Pour ce qui concerne les véhicules gagés, l'acquéreur devra en outre patienter que le créancier gagiste procède à la mainlevée de l'inscription du gage, le délai correspondant pouvant être de plusieurs mois.

www.grenoble-encheres.com

Fax. 04.76.96.86.80

155 cours Berriat - site Bouchayer-Viallet - 38000 GRENOBLE



L'adjudicataire peut mandater un tiers pour effectuer le retrait de ses achats. Cette personne devra être munie du mandat, du bordereau d'adjudication et d'une copie de la pièce d'identité de l'adjudicataire ainsi que de sa propre pièce d'identité.

Pour les ventes situées au 155 cours Berriat à Grenoble (38000), vous pouvez notamment contacter pour l'expédition et l'emballage :

- Mail Boxes Etc. (MBE) au 04 56 29 58 13 mbe2604@mbefrance.fr
- The Packengers au 01 76 44 00 90 hello@thepackengers.com
- Transport Ivan VEZZOLI – 06 12 36 35 06
- Ou tout autre prestataire de votre choix

f. Défaillance de paiement

Pour les ventes volontaires, à défaut du paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule par cette demande dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

Pour les ventes judiciaires, à défaut de paiement comptant, l'objet pourra être remis en vente immédiatement sur folle enchère sans mise en demeure ni aucune formalité de justice aux risques et périls de l'adjudicataire fol enchérisseur. Le commissaire de justice sera seul appréciateur des cas de folle enchère.

En outre, dans les 2 cas, la SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN se réserve le droit de réclamer à l'adjudicataire défaillant, à son choix : des intérêts au taux légal majoré de cinq points ; le remboursement des coûts supplémentaires engendrés par sa défaillance ; le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères. Dans l'hypothèse où le prix de revente serait supérieur à celui de l'adjudication initiale, la différence appartiendra au vendeur du bien concerné.

La SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN se réserve également le droit de procéder à toute compensation avec des sommes dues à l'adjudicataire défaillant. La SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN se réserve d'exclure de ses ventes futures tout adjudicataire qui aura été défaillant ou qui n'aura pas respecté les présentes conditions générales d'achat.

g. Responsabilité

Le magasinage n'engage pas la responsabilité de la SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN à quelque titre que ce soit.

La SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN décline toute responsabilité sur les conséquences juridiques et fiscales d'une fausse déclaration de l'acheteur.

La SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN sera autorisée à reproduire sur le procès-verbal de vente et sur le bordereau d'adjudication les renseignements fournis l'adjudicataire avant la vente. Toute fausse indication engage la responsabilité de l'adjudicataire.

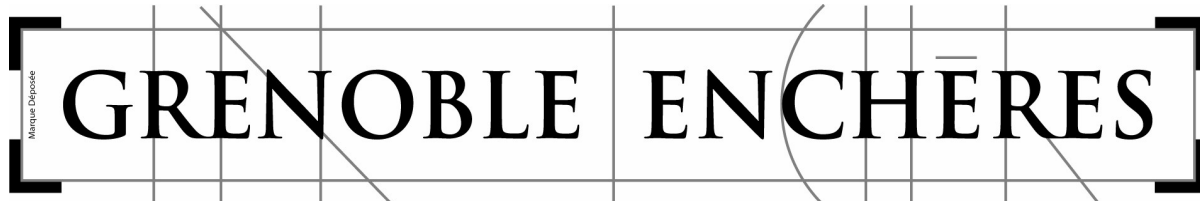
Toute personne s'étant fait enregistrer auprès de la SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives fournies par la SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN (demande par mail à contact@102030.fr).

h. TVA

www.grenoble-encheres.com

Fax. 04.76.96.86.80

155 cours Berriat - site Bouchayer-Viallet - 38000 GRENOBLE



Certains des lots mis en vente permettront aux acquéreurs professionnels de récupérer la TVA aux taux applicables en vigueur sur le prix total ou sur les frais, d'autres ne donneront pas droit à récupération de TVA. Il appartient aux clients professionnels de solliciter, préalablement à la vente des lots qu'ils convoitent, auprès de la SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN, le régime de TVA qui leur est applicable. Pour ce qui concerne les véhicules, la mention « TVA » apparaissant dans la désignation du véhicule signifie que le véhicule est vendu avec TVA récupérable, a contrario l'absence de cette mention signifie que le véhicule est vendu sans TVA récupérable.

IV. Les incidents de la vente.

En cas de contestation, la SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN se réserve le droit de désigner l'adjudicataire, de poursuivre la vente ou de l'annuler, ou encore de remettre le lot en vente.

Dans l'hypothèse d'une double enchère où deux personnes auront porté des enchères identiques par la voix, le geste, par téléphone ou par le biais de la plateforme Internet live de [Interencheres.com](https://www.interencheres.com) et réclament en même temps le bénéfice de l'adjudication après le coup de marteau, le bien sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les derniers enchérisseurs, et tout le public présent pourra porter de nouvelles enchères. **L'objet disputé sera alors adjugé de nouveau au plus offrant et dernier enchérisseur.**

Pour faciliter la présentation des biens lors des ventes, la SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN pourra utiliser des moyens vidéos. En cas d'erreur de manipulation pouvant conduire pendant la vente à présenter un bien différent de celui sur lequel les enchères sont portées, la SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN ne pourra engager sa responsabilité, et sera seul juge de la nécessité de recommencer les enchères.

V. Préemption de l'Etat français.

L'Etat français dispose d'un droit de préemption des œuvres vendues conformément aux textes en vigueur. L'exercice de ce droit intervient immédiatement après le coup de marteau, le représentant de l'Etat manifestant alors la volonté de ce dernier de se substituer au dernier enchérisseur, et devant confirmer la préemption dans les 15 jours.

La SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN ne pourra être tenue pour responsable des conditions de la préemption par l'Etat français.

VI. Assurances.

L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions et la SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée.

Toutes les formalités, les emballages et transports restent à la charge exclusive de l'acquéreur et de sa responsabilité.

VII. Indépendance des dispositions.

Les dispositions des présentes conditions générales d'achat sont indépendantes les unes des autres. La nullité de quelque disposition ne saurait entraîner l'inapplicabilité des autres.

VIII. Compétences législatives et juridictionnelles.

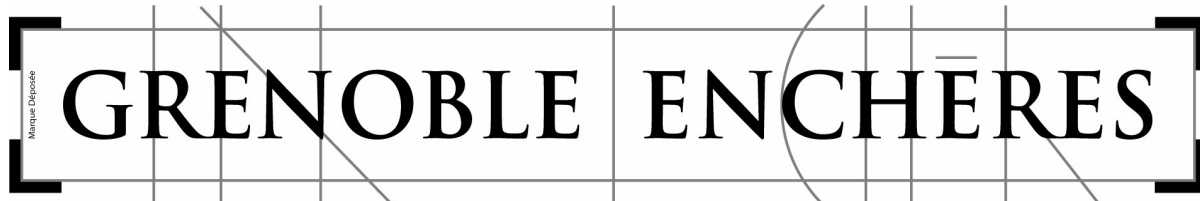
Conformément à la loi, il est précisé que toutes les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des prises et des ventes volontaires et judiciaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prise.

La loi française seule régit les présentes conditions générales d'achat. Toute contestation relative à leur existence, leur validité, leur opposabilité à tout enchérisseur et acquéreur, et à leur exécution sera tranchée par le tribunal compétent du ressort de Grenoble (France).

www.grenoble-encheres.com

Fax. 04.76.96.86.80

155 cours Berriat - site Bouchayer-Viallet - 38000 GRENOBLE



IX. Lutte contre le blanchiment et .

Dispositions selon mesures sanitaires COVID-19

Les ventes en salle se dérouleront en présence d'un public restreint, sur présentation du « pass sanitaire » et port du masque obligatoire : le refus de l'accès à la salle de vente ne pourra pas être considéré comme une entrave à la liberté de porter enchère, les moyens dématérialisés permettant d'accéder à cette vente. Pendant les périodes de restrictions de circulation à titre sanitaire l'ensemble de nos ventes sont disponibles en LIVE et CHRONO sur [Interencheres.com](https://www.interencheres.com).

Les expositions préalables se feront dans les mêmes conditions de restriction. Veuillez contacter l'étude pour organiser une visite sur rendez-vous, avec port obligatoire du masque.

La délivrance des lots se fera également sur rendez-vous, avec port obligatoire du masque.

Ces conditions sont susceptibles d'évoluer sous réserve de nouvelles mesures.

Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères

NOTICE D'INFORMATION

Les SARL GRENOBLE ENCHÈRES / SELARL TOROSSIAN sont abonnées au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après des SARL GRENOBLE ENCHÈRES / SELARL TOROSSIAN ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service.

L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par les SARL GRENOBLE ENCHÈRES / SELARL TOROSSIAN.

La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par les SARL GRENOBLE ENCHÈRES / SELARL TOROSSIAN est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

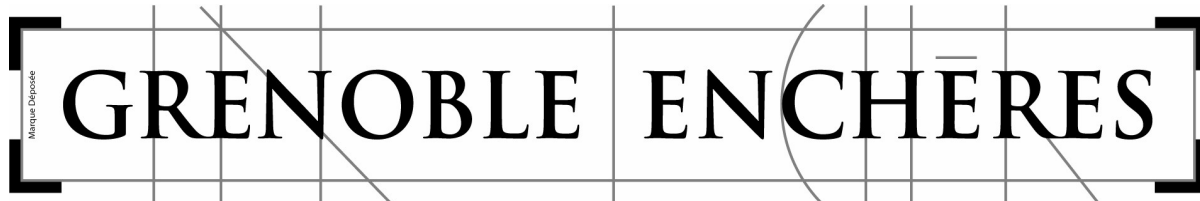
Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, les SARL GRENOBLE ENCHÈRES / SELARL TOROSSIAN pourront conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elles organisent à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » et aux

www.grenoble-encheres.com

Fax. 04.76.96.86.80

155 cours Berriat - site Bouchayer-Viallet - 38000 GRENOBLE



ventes « chrono » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

(4) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS. L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN ont tous les trois la qualité de responsable de traitement.

CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

Les SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN, en tant qu'abonnées sont responsables de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- **Pour les inscriptions réalisées par les SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN** : par écrit auprès de SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN, 155 cours Berriat Site Bouchayer Viallet 38000 GRENOBLE,
- **Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés** : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(7) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer les SARL GRENOBLE ENCHERES / SELARL TOROSSIAN de tout changement concernant ses coordonnées de contact.

www.grenoble-encheres.com

Fax. 04.76.96.86.80

155 cours Berriat - site Bouchayer-Viallet - 38000 GRENOBLE